

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
393 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

R A P P O R T S
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

UNIS-CITE MEDITERRANEE

25 BOULEVARD LAROUSSE
13014 MARSEILLE

EXERCICE : 01/01/2010 - 31/12/2010

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix en Provence
393 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010
pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Juin 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de UNIS CITE MEDITERRANEE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêté par votre conseil d'administration et se caractérisent par les éléments suivants :

- total du bilan	417 758 €
- total des produits d'exploitation	1 292 461 €
- résultat net	51 654 €

Il m'appartient sur la base de mon audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note en page 17 de l'annexe qui précise dans la rubrique Permanence ou Changement de Méthode, les conséquences comptables liées à l'instauration par la Loi du 10 mars 2010 du Service Civique.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe ces appréciations n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MARSEILLE, le 7 Juin 2011



Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes

Bilan

Actif		31/12/2010			31/12/2009
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	35 103	17 338	17 765	9 708
	Immobilisations financières (1)	12 602		12 602	4 110
	Total I	47 705	17 338	30 367	13 818
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	323 451		323 451	178 288
	Valeurs mobilières de placement	2 069		2 069	18 121
	Disponibilités	60 618		60 618	91 452
	Charges constatées d'avance	1 253		1 253	1 190
Total II	387 391		387 391	289 052	
Total général I + II		435 096	17 338	417 758	302 870

Passif		31/12/2010	31/12/2009
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	30 000	
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	530	(3 841)
	RESULTAT DE L'EXERCICE	51 654	34 371
	Provisions réglementées	1 574	6 474
Total I	83 758	37 004	
	Total II	75 148	33 510
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	10 488	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		
	Autres dettes	128 844	170 715
	Produits constatés d'avance	119 520	61 641
Total III	258 852	232 356	
Total général I+II+III		417 758	302 870

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

12 602

(4) Dont dettes à plus d'un an

(2) Dont créances à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

30 259

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2010	31/12/2009
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)			
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues		1 280 289	1 060 775
Autres produits		12 172	24 206
Total des produits d'exploitation		1 292 461	1 084 982
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		528 947	549 185
Impôts, taxes et versements assimilés		18 089	26 491
Rémunérations du personnel		420 751	289 636
Charges sociales		205 323	215 698
Dotations aux amortissements et dépréciations		13 510	5 339
Dotations aux provisions		45 148	
Autres charges		126	1 974
Total des charges d'exploitation		1 231 894	1 088 323
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 567	(3 341)
Produits financiers		479	1 654
Produits exceptionnels		4 899	40 827
Charges financières			71
Charges exceptionnelles		14 292	4 698
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE ou PERTE		51 654	34 371

RESULTAT FISCAL	Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses	1 272	
Exonérations ou abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)	52 925	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables		
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)	52 925	

Etats financiers au 31/12/2010

ANNEXE

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2010
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	789	510	789	510
Matériel de transport		700		700
Autres immobilisations corporelles	23 326	20 357	9 790	33 893
Immobilisations financières	4 110	8 692	200	12 602
TOTAL GENERAL	28 225	30 259	10 779	47 705

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	73	719	789	2
Matériel de transport		38		38
Autres immobilisations corporelles	14 334	12 753	9 790	17 298
TOTAL GENERAL	14 407	13 510	10 579	17 338

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

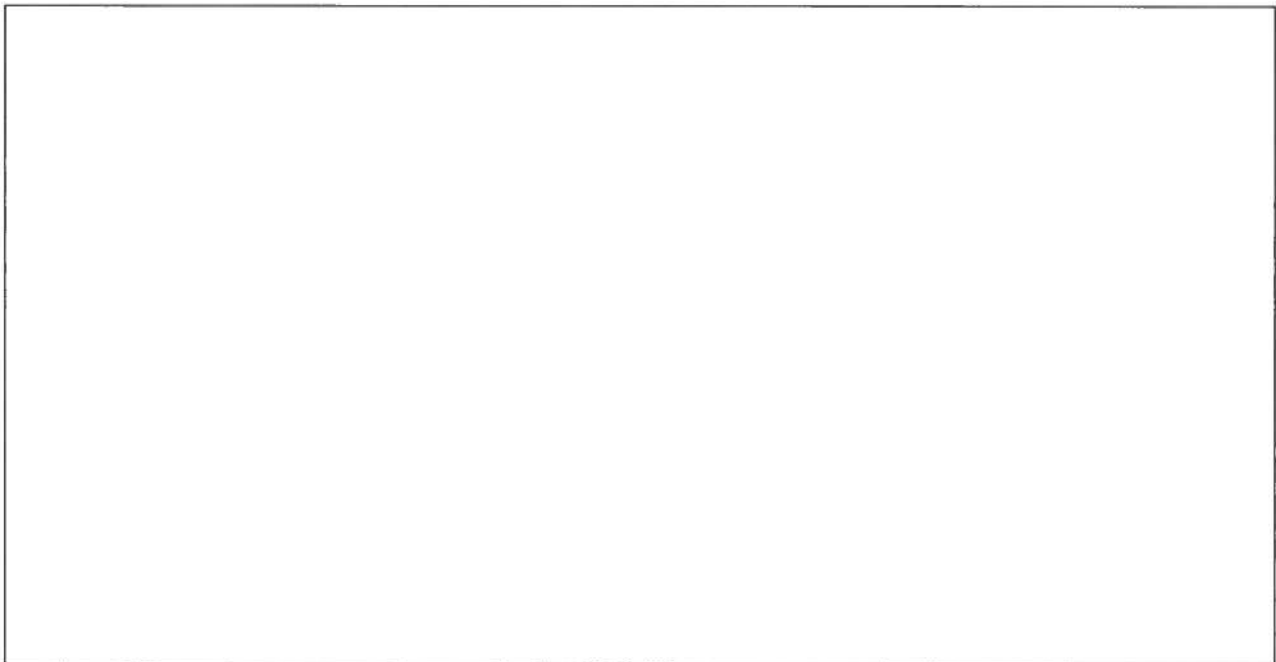
31/12/2010

Total des Produits à recevoir		322 755
Autres créances		322 755
<i>CG 13</i>	25 320	
<i>CG 06</i>	9 000	
<i>CUCS MARSEILLE</i>	6 000	
<i>CUCS PORT DE BOUC</i>	5 000	
<i>VEOLIA</i>	5 000	
<i>CAISSE D EPARGNE</i>	5 000	
<i>SUBV. ORTEC</i>	15 000	
<i>SUBV. CONSEIL REGIONAL PACA</i>	118 392	
<i>SUBV FONJEP</i>	10 964	
<i>VILLE MARSEILLE</i>	2 092	
<i>SUBV. MUTUELLES</i>	2 000	
<i>CCAS VILLE DE NICE</i>	25 110	
<i>VILLE DE VITROLLES</i>	42 000	
<i>SUBV FONDATION FRANCE & SPORT</i>	30 000	
<i>BAILLEURS SOCIAUX</i>	14 791	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	7 087	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2010	31/12/2009	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	33 580	30 659	2 921	9,53
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	9 169	4 732	4 437	93,77
TOTAL	42 749	35 391	7 358	20,79



Charges à payer (détail)

au 31/12/2010

Libellé	Montant
Totalisation	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2010
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 253
BNP LEASE GROUP LOCATION PHOTOCOPIEUR	01/01/2011 31/03/2011	733	
AXA MULTIRISQUE	01/01/2011 30/04/2011	49	
AXA MULTIRISQUE	01/01/2011 31/07/2011	232	
AXA ASSU LOCAUX AIX	01/01/2011 30/11/2011	238	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 253

--	--

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2010
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			119 520
AVANCE VILLE DE VITROLLES		44 000	
AVANCE UGRR AG2R 0506741421		3 000	
AVANCE BOUYGUES TEL NATIONAL		15 200	
AVANCE EDF NATIONAL		10 000	
AVANCE NICE CCAS 290610		22 320	
AVANCE FONDATION STE GENERALE		25 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			119 520

Annexe libre

Etat exprimé en euros

PERMANENCE OU CHANGEMENT DE METHODE

UNIS CITE MEDITERRANEE dont l'activité principale est le développement du volontariat associatif a vu ses missions se pérenniser grâce à la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique.

Cette loi a cependant généré un changement de réglementation qui modifie de fait les méthodes comptables appliquées au sein de l'association.

Préalablement à la loi, UNIS CITE MEDITERRANEE percevait directement les indemnités des volontaires associatifs qu'elle reversait aux volontaires, l'intégralité des flux financiers correspondants transitait par le compte d'exploitation.

Désormais, UNIS CITE MEDITERRANEE est une association ayant obtenu l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique.

De ce fait, les volontaires au Service Civique peuvent s'engager auprès d'UNIS CITE MEDITERRANEE pour réaliser leur mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation dans le cadre de l'engagement de service civique défini par l'article L. 120-1 du Code du service national.

Les volontaires du Service Civique exerçant leur mission au sein d'UNIS CITE MEDITERRANEE perçoivent directement de l'Agence de Service et de Paiement une indemnité de 828 euros par mois de mission réalisé.

UNIS CITE MEDITERRANEE perçoit quant à elle, comme structure d'accueil, une indemnité de 100 euros par mois de mission réalisé.

UNIS CITE MEDITERRANEE a réalisé au titre du nouveau Contrat de Service Civique, 519 mois de mission, qui a généré 51 900 € d'indemnités perçues par UNIS CITE MEDITERRANEE à titre de structure d'accueil, et 488 934 € d'indemnités perçues directement par les volontaires.

La modification de réglementation a eu pour effet de minorer le poste de charges d'exploitation des indemnités volontaires d'un montant de 488 934 € et le poste de produits Subventions d'exploitation de 488 934 €, car les flux correspondant ne transitent plus par le compte d'exploitation d'UNIS CITE MEDITERRANEE.

Cette modification de réglementation qui modifie de fait les méthodes comptables appliquées n'impacte pas le résultat net, mais implique le budget d'UNIS CITE MEDITERRANEE qui est passé à périmètre constant de 1 127 463 € à 1 786 733 €, soit une progression budgétaire de + 58,48 %.

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
393 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

R A P P O R T S P E C I A L
D U C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S

UNIS-CITE MEDITERRANEE

25 BOULEVARD LAROUSSE
13014 MARSEILLE

EXERCICE : 01/01/2010 - 31/12/2010

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix en Provence
393 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010
pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Juin 2011

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, j'ai été avisé des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos 31 décembre 2010.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTION UNIS CITE MEDITERRANEE / GAM REPRO

Administrateurs concernés :

Monsieur BENCHETRIT Georges

Nature et objet :

Sur l'année 2010, l'association Unis Cité Méditerranée a maintenu un partenariat de service avec la société GAM REPRO sus cité afin de réaliser la prestation de location de matériels bureautiques et de fourniture des consommables correspondants.

Modalités :

Le montant des prestations facturées pour l'année 2010, s'élève à 2 877 €.

Fait à MARSEILLE, le 7 Juin 2011

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'L' intertwined.

Bruno LLINAS
Commissaire aux Comptes